

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
— 10 fr. pour six mois,  
— 6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le *Journal de Roubaix* paraissent le Samedi dans le *Journal d'Annonces* qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

## ADMINISTRATION DES POSTES

### Bureau de Roubaix.

AVIS.

L'Administration des Postes reçoit journellement, d'un grand nombre de personnes, des demandes de renseignements ayant trait aux diverses parties du service. Toutes les fois que ces demandes constituent des réclamations, l'Administration se fait un devoir d'y répondre avec empressement, mais lorsqu'il ne s'agit que de simples demandes de notions sur le service postal, il ne lui est pas toujours possible, on doit le concevoir, de donner aussi promptement qu'elle le désirerait la solution de toutes les questions qui peuvent lui être posées sur un sujet aussi étendu. L'Administration croit donc devoir prévenir le public que les renseignements dont il s'agit sont contenus dans une publication mensuelle intitulée *l'Indicateur des Postes*, qu'elle fait éditer par son géographe, dans le but précisément de répandre partout la connaissance des notions postales des services permanents, et de ceux qui sont sujets à changer suivant les saisons. A l'instar des publications hebdomadaires spéciales pour les chemins de fer, *l'Indicateur des Postes* présente, constamment au courant, le tableau général des services de la Poste aux Lettres, pour la France et pour l'étranger. On y trouve tous les renseignements dont chacun peut avoir besoin, à quelque époque de l'année que ce soit.

### ROUBAIX, 7 Janvier.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :  
Prestation de serment du premier président de la cour impériale d'Amiens ;  
Décret concernant l'organisation administrative et la réglementation du service des lignes télégraphiques ;  
Nominations de deux aides-de-camp de l'Empereur.

## CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Un incendie a eu lieu mercredi, vers dix heures du matin, sur la route de Roubaix à Tourcoing, chez le sieur Tiberghien, cabaretier.

Grâce au secours apportés en toute hâte par les pompiers de Roubaix, on s'est bientôt rendu maître du feu, dont les dégâts sont évalués à 600 fr. environ.

Il y a assurance.  
Cet incendie ne peut être attribué qu'à l'imprudence du cabaretier Tiberghien, qui avait fait déposer dans son grenier des braises mal éteintes.

Un jeune garçon de 12 ans a été arrêté, pour vol commis la nuit dernière, au préjudice de la veuve Prevost.

Une certaine quantité de coton filé a été déposée hier sous la porte cochère d'une maison habitée par un fabricant de la Fosse-aux-Chênes.

On ne s'explique pas la cause de ce dépôt.  
Déclaration de ce fait ayant eu lieu, la marchandise a été remise au bureau central.

Peu de personnes, nous dit-on, se sont fait inscrire à la Mairie, dans le but de prendre un abonnement au balayage des rues. — Qu'il y ait là indifférence ou parti pris, c'est ce que nous n'examinerons pas. Constatons seulement qu'en présence des facilités qui sont offertes aux habitants, il est au moins étonnant qu'on n'ait pas encore compris qu'il y a économie réelle à charger l'entrepreneur de faire opérer ce travail.

Nous croyons qu'il sera utile de publier une seconde fois l'arrêté concernant le balayage des rues. Nous le ferons paraître dans notre prochain numéro.

On répète très activement, depuis quelques jours, à Paris, un opéra en deux actes, œuvre de notre compatriote, M. Gustave Nadaud, qui sera montée avec les plus grands soins et représentée très prochainement chez M<sup>me</sup> la Princesse Mathilde.

C'est, dit-on, une des plus charmantes compositions du gracieux et spirituel auteur.

Sans pouvoir préciser le mérite de cet opéra, nous sommes certain que ce sera là un nouveau succès pour M. Gustave Nadaud, et nous y applaudirons de grand cœur.

Nos lecteurs se rappellent que dans le courant de novembre dernier, une maison en construction à Boulogne-sur-Mer s'est écroulée, ensevelissant huit personnes, dont deux ont été tuées et les six autres grièvement blessées.

Le ministère public a intenté une action correctionnelle aux sieurs Delhière, architecte, et Dieuset, entrepreneur, qui procédaient à la construction de la maison écroulée, pour homicide et blessures par imprudence, et cette affaire s'est déroulée tout récemment devant le tribunal de Boulogne, présidé par un ancien juge au tribunal de Lille, M. Lorel.

M. Delhière, architecte, a été condamné à cinq mois de prison, 50 fr. d'amende; M. Dieuset, entrepreneur, à quinze jours de prison et 25 fr. d'amende.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 25 centimes à l'hectolitre.

Le prix moyen de l'hectolitre de froment, arrêté par le ministre de l'agriculture et du commerce, pour servir de régulateur, est de 15 fr. 87 cent. pour la 2<sup>e</sup> section de la 3<sup>e</sup> classe, dont font partie les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

La mercuriale sur les marchés réunis a donné une fort légère hausse sur le blé et les fleurs. 1,959 hectolitres avaient été vendus mercredi à Lille. C'est un faible approvisionnement eu égard à l'époque actuelle. Le prix du pain n'a éprouvé aucun changement.

La cour de cassation a rendu, le 28 décembre 1858, un arrêt en matière de recrutement militaire; nous l'analysons :

« L'augmentation du contingent militaire par une loi n'est pas une cause de résolution d'un contrat d'assurance pour remplacement militaire.

» Il ne suffit pas, pour échapper à l'application de ce principe, de déclarer que les parties contractantes ont eu l'intention de subordonner le contrat au maintien du contingent; la dérogation au droit commun ne peut résulter que d'une clause formellement exprimée dans le contrat d'assurance. »

Cassation d'un arrêt de la cour impériale de Nîmes, du 4 mai 1857, sur le pourvoi du sieur Béraud, contre les sieurs Carcassonne frères.

Le préfet de police vient de rendre une ordonnance concernant un tarif spécial pour le transport à grande vitesse de diverses marchandises destinées à l'approvisionnement de Paris, sur le chemin de fer du Nord.

L'administration des douanes et des contributions indirectes vient de publier le tableau général du mouvement du cabotage en 1857, qui forme la suite et le complément du tableau du commerce de la France pendant la même année.

Cet ouvrage a été mis en vente à l'imprimerie impériale à Paris, au prix de 3 francs l'exemplaire.

## FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 8 JANVIER 1859.

— N° 15. —

### LA MANSARDE

Suite. — Voir notre dernier numéro.

— Pour qui l'aime, c'est possible : — quant à moi, elle me dégoûte presque.

— Ciel ! quel prosaïsme ! Que vais-je donc devenir avec mon cœur brûlant d'amour ?

— Tu en es débarrassé, puisque tu m'en as fait présent ! répondit-elle avec un enjouement forcé.

— C'est vrai ; mais, par malheur, on ne peut le donner si complètement qu'on n'en conserve encore une partie, qui souffre alors pour le tout.

— Ah ! notre entretien est par trop fade ; — imagine un sujet de conversation plus intéressant pour la prochaine visite. En ce moment, j'ai ma lettre à écrire.

C'est ainsi que Marie congédia très-brièvement le futur maître de sa destinée.

Elle écrivit à la baronne Charlotte pour l'in-

former du changement survenu dans son sort ; mais elle ne lui dit pas un mot des découvertes qu'elle venait de faire sur le caractère de son fiancé, et elle ne parla pas d'avantage de sa dernière entrevue avec William. Néanmoins il n'échappa pas à la pénétration de la baronne que Marie, au moment du moins où elle avait écrit sa lettre, était bien loin d'être heureuse et de posséder le calme qu'elle s'efforçait de montrer.

La liberté de Marie touchait à sa fin. Sa tendre mère, inquiète, soupirait plus profondément chaque jour, à mesure que le terme approchait ; mais Marie avait toujours toute prête une caresse ou une parole consolante. Jamais elle n'avait été si tendre, si confiante et si attentive. Tout cela ne tranquillisait pas le cœur maternel. Les yeux de M<sup>me</sup> N... perçaient le voile dont Marie s'enveloppait ; et elle tremblait que sa fille ne se blessât un jour aux épines avec lesquelles elle ne craignait pas de jouer.

Durant les trois semaines de la publication des bans, les amis et les connaissances affluèrent dans la maison de ces dames. William y fit une visite très-courte, un matin, en compagnie du conseiller Utter. — Quant à la conseillère, elle fut naturellement invitée au grand café donné à cette occasion. Grâce à la présence de Wallden, lorsque William s'imposa cette épreuve, il en sortit plus facilement qu'il n'eût fait sans cette circonstance.

Le 16 Février, toute la grande habitation de la place du Marché resplendissait de l'éclat des lustres et des candélabres.

Ceux des habitants de la ville qui n'avaient pas reçu d'invitation se pressaient avec curiosité sur la voie publique, afin d'entrevoir la mariée, qui se montrait de temps en temps à la fenêtre,

tantôt aux côtés du trop heureux Wallden, tantôt entourée de ses amies.

« Elle est ordinairement bien plus jolie que ce soir ! disait une femme à sa voisine ; ses yeux paraissent si rouges et si gonflés !

— Oui, mais qu'elle est bien — qu'elle est donc bien mise ! s'écriait une autre. Son visage ressemble, du reste, à celui d'une mariée. Mais voyez cette garniture ; — au moins quatre rangs de blanches ! Et ce satin ! — Qu'elle est heureuse ! Si l'on était à sa place !... »

— On ne serait probablement pas très-heureuse, répliquait une troisième. Je connais Henriette, sa femme de chambre, et elle m'a dit, comme j'étais montée pour remettre une commission, que sa maîtresse ne s'était pas couchée de la nuit, et qu'elle avait été fort étrange aujourd'hui toute la journée.

— Ah ! ne l'est-elle pas toujours, l'orgueilleuse créature ? interrompit une quatrième. Elle ne savait déjà comment porter la tête assez haut, et elle va sans doute devenir plus fière encore, maintenant qu'elle pourra rouler constamment dans un magnifique équipage. Mon mari a remboursé sa belle voiture neuve et fait la livrée des deux laquais qui la serviront. »

Tandis que cela se passait près de la maison de Marie, William était penché sur une table, près de la fenêtre de son cabinet, dans l'obscurité. Il avait endossé son uniforme pour se rendre à la soirée ; mais, au moment de se mettre en route, il lui avait été impossible de bouger. Immobile, il arrêtait des regards fixes sur la mansarde d'en face — et elle lui paraissait déserte comme un tombeau.

Le conseiller était déjà parti ; mais sa femme ne l'avait pas accompagné, ne voulant pas prodiguer sa robe de soie noire toute neuve dans

une occasion qui n'était pour elle qu'une cause de chagrin. Sachant que William s'était proposé de se rendre à l'invitation et n'entendant pas le moindre bruit dans sa chambre, elle le croyait déjà au milieu des couvres. Elle prit donc la lumière pour aller ranger un peu l'appartement de l'ingénieur pendant son absence. Elle trouva ses deux aides s'entretenant à leur table de travail dans le salon ; ils croyaient eux-mêmes que William était sorti, et ils n'en savaient pas davantage.

Mais, bon Dieu ; comme il battit le cœur de la tante Marguerite, lorsqu'en entrant dans le cabinet elle aperçut l'ingénieur accoudé sur la table et pâle comme un mort. Elle le prit tendrement par le bras. « William ! William, mon enfant, que t'est-il arrivé ? — Regarde-moi donc.

— Oui, oui, répondit William, en essuyant la sueur froide qui mouillait son front ; je devais aller à la noce de Marie, n'est-ce pas ?

— Mais maintenant il est trop tard, cher enfant ! dit la vieille dame, et les larmes lui vinrent aux yeux, car elle n'avait jamais vu William dans un pareil état : si pâle qu'on eût dit qu'il n'avait plus une goutte de sang dans les veines.

— Non, il n'est pas trop tard, chère tante ! — je désire la voir, il faut que je la voie en mariée !

— Non, mon cher, mon bon William, tu ne peux pas le vouloir ! Elle t'a déjà assez coûté ; et les autres invités — qui ne savent pourtant rien, entends-tu — ne feraient que rire de toi en voyant ta figure aujourd'hui.

— Comment, tu crois, tante, qu'ils riraient de moi ?

— Oui, oui, cela pourrait arriver ! Mais, William, voici quelqu'un qui ne rit pas de toi, et qui donnerait volontiers le reste de ses jours